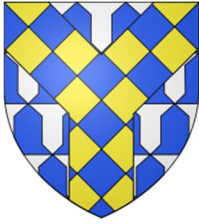


Commune de Puissalicon



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- mise à jour du 28/03/2024 -

Réunion du Conseil Municipal du 27/03/2024



Note mise en ligne sur le site internet de la commune à l'issue de la réunion du conseil municipal.

<https://www.puissalicon.fr>



Préambule

Compte Administratif

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées, mais non payées (Restes à Réaliser : RAR).

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif.

La sincérité des réalisations s'apprécie par comparaison avec les résultats du compte de gestion établi par la Trésorerie, qui doivent être rigoureusement identiques. Une vérification est faite chapitre par chapitre et article par article ainsi que sur les résultats de clôture de l'exercice.

Le Compte administratif est présenté par le Maire au Conseil Municipal ; par contre dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président (en principe c'est le doyen d'âge ou l'Adjoint au Maire chargé des finances).

Lors du vote du compte administratif, le Maire doit se retirer et ne pas prendre part au vote.

Compte de Gestion

Le compte de gestion est établi par la Trésorerie qui est chargée d'encaisser les recettes et de régler les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire. Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder.

Principe de séparation de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésorier)

L'ordonnateur demande (prescrit) l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

La section de Fonctionnement

comporte des dépenses et des recettes régulières récurrentes et annuelles n'ayant aucun impact sur le patrimoine. (charges de personnel, fournitures, carburants, électricité, intérêts des emprunts, indemnités des élus, subventions aux associations, dotations, produit des impôts locaux...)

La section d'Investissement

comprend des dépenses et des recettes qui vont avoir un impact sur le patrimoine de la collectivité. (achat véhicule, bureau, matériel, constructions de bâtiments, de routes, les réseaux, le remboursement du capital des emprunts...)

Affectation du résultat

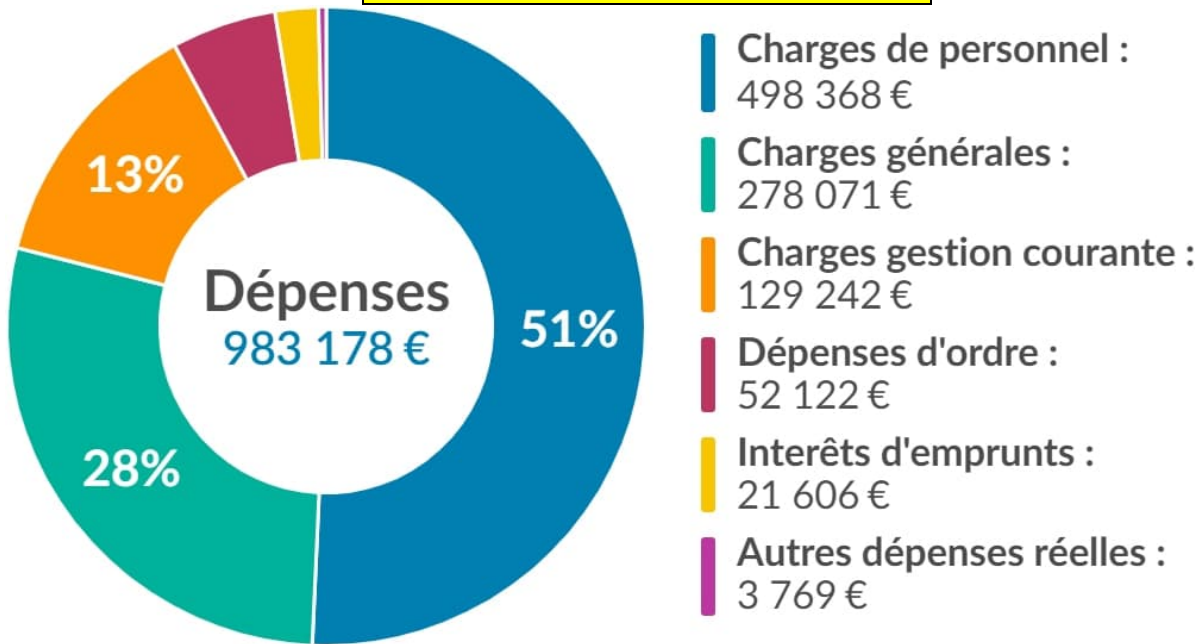
*A l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion, l'excédent de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. L'affectation de résultat n'est possible que s'il y a un excédent de fonctionnement. Il est obligatoire de couvrir **en priorité** le déficit d'investissement, si déficit il y a, en affectant obligatoirement à l'article 1068 (réserves réglementées) le montant qui compense le déficit. Le reliquat peut ensuite être affecté, soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions. A noter que l'affectation via le 1068 (fonds transférés à la section d'investissement) est **définitive**. Celle-ci doit être décidée pour couvrir un besoin réel de financement de la section d'investissement et non pour équilibrer le budget.*

La comptabilité M14, permet de couvrir le déficit, l'année après les réalisations, elle préconise de reporter la totalité de cet excédent en section de fonctionnement.

A ce moment-là, cela permet d'alimenter les chapitres budgétaires 023 (virement à la section d'investissement) et 021 (virement de la section de fonctionnement) qui équilibrent la section d'investissement. Dans ce cas précis, les comptes 023 et 021 ne donnent lieu qu'à des prévisions sans exécution ; alors que pour l'article 1068, la recette est réalisée par l'émission d'un titre de recettes dans l'année.



Commune de Puissalicon
DEPENSES de FONCTIONNEMENT



Depenses (F)					
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général	278 027,51 €	240 881,88 €	256 306,99 €	246 451,38 €	278 071,00 €
012 - Charges de personnel	450 749,28 €	446 415,77 €	460 288,26 €	495 740,88 €	498 368,08 €
014 - Atténuations de produits	226,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 119,32 €
65 - Autres charges de gestion courante	116 275,65 €	112 135,98 €	121 303,12 €	120 234,60 €	129 242,24 €
66 - Charges financières	21 176,42 €	19 928,11 €	20 934,42 €	20 667,01 €	21 606,15 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	146,05 €	2 058,22 €	639,55 €	649,18 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	594,00 €	384,00 €	0,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	44 513,46 €	36 789,14 €	33 360,96 €	36 779,50 €	52 122,83 €
TOTAL Depenses (F)	910 968,82 €	856 296,93 €	894 845,97 €	920 896,92 €	983 178,80 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est en hausse de 13% avec notamment des dépenses liées à l'extension du réseau irrigation et au réseau du schéma pluvial (7000€), des réparations aux locaux commerciaux (4000€), des hauses du prix de l'énergie (+9000€), des achats de fournitures (+7000€), les assurances (+3500€), les carburants (+2000€), et les repas du traiteur cantine (+2000€).

Malgré cela, ce chapitre reste stabilisé en dessous des 300 000€ depuis 6 ans.

Pour rappel, sur l'exercice 2016, les dépenses de ce chapitre avaient atteint le montant record de 364 000€.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel et reste stable par rapport à l'année précédente.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

On note une dépense dans ce chapitre due à une attribution de compensation négative à la CCAM (remboursement PLU et augmentation des heures techniques).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions aux associations, la contribution au SDIS, la subvention au CCAS, les créances admises en non-valeur et autres contributions.

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs ou les prises en charge de sinistre.

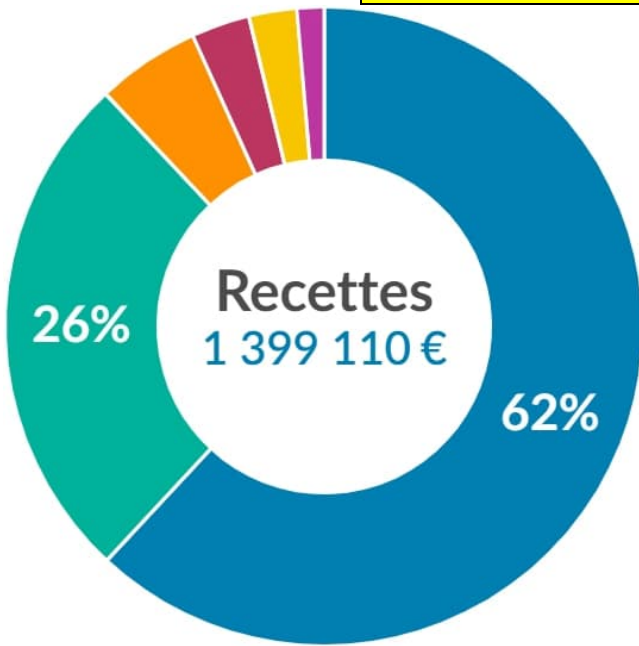
Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Aucune dépense dans ce chapitre pour l'exercice.

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)



Commune de Puissalicon
RECETTES de FONCTIONNEMENT



- Impôts et taxes :**
866 370 €
- Dotations et participations :**
364 753 €
- Produits des services :**
73 364 €
- Autres recettes réelles :**
41 412 €
- Recettes d'ordre :**
34 011 €
- Produits des cessions :**
19 200 €

Recettes (F)					
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
013 - Atténuations de charges	26 106,59 €	27 749,70 €	10 487,57 €	12 463,23 €	1 526,20 €
042 - Travaux en régie (op d'ordre)	20 023,84 €	17 565,77 €	28 062,76 €	35 212,58 €	34 011,64 €
70 - Ventes produits, prestations services	48 096,98 €	38 627,45 €	53 749,74 €	68 374,57 €	73 364,27 €
73 - Impôts et taxes	723 748,57 €	723 468,30 €	776 724,05 €	823 602,30 €	866 370,68 €
74 - Dotations et participations	346 725,58 €	362 837,07 €	336 107,64 €	364 609,64 €	364 753,22 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 924,49 €	20 273,07 €	27 287,86 €	26 814,87 €	31 912,77 €
76 - Produits financiers	23,46 €	18,98 €	21,21 €	25,95 €	26,13 €
77 - Produits exceptionnels	1 275,00 €	434,14 €	5 444,56 €	11 840,06 €	26 985,59 €
78 - Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160,00 €
TOTAL Recettes (F)	1 187 924,51 €	1 190 974,48 €	1 237 885,39 €	1 342 943,20 €	1 399 110,50 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre est en baisse, il concerne les remboursements de rémunérations de personnel suite aux arrêts maladie, ainsi que versement du FNC du SFT.

Chapitre 042 – Travaux en régie (opérations d'ordre)

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production.

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les ressources de ce chapitre en hausse sont constituées par les paiements de cantine, les RODP, la vente de concessions au cimetière et les frais de personnel facturés au budget annexe aire de lavage.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente 62 % des recettes de fonctionnement, il est en hausse. La plus importante est celle de la fiscalité locale, les autres recettes principales de ce chapitre sont la taxe sur l'électricité et le FPIC.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Chapitre stable qui concerne les dotations de l'Etat, le FCTVA, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la dotation pour le recensement de la population.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Chapitre en hausse qui concerne l'encaissement des différents loyers et les locations de la salle du peuple.

Chapitre 76 – Produits financiers

Il concerne des dividendes sur des parts du Pech Bleu et du Crédit Agricole.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il concerne les remboursements de sinistres et de procédures par les assurances, les réductions de mandats sur exercice antérieur, ainsi que la reprise du tractopelle (19 200€).



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023

Recettes Totales (F°) = chap (013-70-73-74-75-76-77-78-042)	1 399 110,50 €
Dépenses Totales (F°) = chap (011-012-014-65-66-67-68-042)	983 178,80 €

Résultat (F°) = Recettes Totales (F°) – Dépenses Totales (F°)	+ 415 931,70 €
---	-----------------------

<i>Résultat (F°) hors charges et produits exceptionnels</i> = Rec Totales (F°) – Dép Totales (F°) (hors 67-77)	+ 389 595,29 €
---	-----------------------

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 s'établit à **+ 415 931,70 €**, ce qui constitue un excellent résultat.

Le **résultat de l'exercice 2023 est stable** malgré une hausse des dépenses de fonctionnement neutralisée par une hausse des recettes de fonctionnement.

Evolution du Résultat de Fonctionnement de 2019 à 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Résultat (Fonctionnement)	276 955,69 €	334 677,55 €	343 039,42 €	422 046,28 €	415 931,70 €
<i>Résultat (Fonctionnement) hors charges et produits exceptionnels</i>	275 680,69 €	334 389,46 €	339 653,08 €	410 845,77 €	389 595,29 €



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Définitions et explications

L'épargne (ou CAF) Brute

résulte de la différence entre les **Recettes Réelles de F°** (chap 013,70,73,74,75,76,77,78) et les **Dépenses Réelles de F°** (chap 011,012,014,65,66,67,68). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette (chap 16).

La CAF brute doit être > au remboursement annuel du capital des emprunts (chap 16), si le montant de la CAF brute est supérieur au remboursement du capital de la dette, c'est un signe de bonne santé financière de la commune.

$$\text{CAF (brute)} = \text{Recettes Réelles (F°)} - \text{Dépenses Réelles (F°)}$$

Le taux d'épargne Brute

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Il est défini par **l'Epargne brute / les Recettes Réelles de F°** et exprime la part de l'épargne brute de la commune par rapport à ses recettes réelles de F°.

Ce taux indique la part des recettes de F° qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de F° qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de F°. **Il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant.**

$$\text{Taux d'épargne Brute} = \text{CAF (brute)} / \text{Recettes Réelles (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) de Gestion

est constituée de la différence entre les **Recettes Courantes de F°** (chap 013,70,73,74,75) et les **Dépenses de Gestion** (chap 011,012,014,65). Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042), les charges (chap 66) et produits (chap 76) financiers, les charges (chap 67) et produits (chap 77) exceptionnels, ainsi que les dotations aux provisions (chap 68) et les reprises sur provisions (chap 78).

$$\text{CAF de (gestion)} = \text{Recettes Courantes (F°)} - \text{Dépenses de Gestion (F°)}$$

Le taux d'épargne de Gestion

équivalent à la valorisation en pourcentage de l'épargne de gestion.

Il est défini par **l'Epargne de gestion / les recettes Courantes de F°** et exprime la part de l'épargne de gestion de la commune par rapport à ses recettes courantes de F°.

$$\text{Taux d'épargne de Gestion} = \text{CAF de (gestion)} / \text{Recettes Courantes (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) Nette

est calculée à partir de **l'épargne brute** ôtée du **remboursement du capital de la dette** (chap 16). L'épargne nette appelée également autofinancement net ou **épargne disponible reflète les ressources nettes de la Section de F° pour financer les équipements en Section d'Investissement**, elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

$$\text{CAF (nette)} = \text{CAF (brute)} - \text{remboursement annuel emprunts (ch 16)}$$



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Analyse financière de l'exercice 2023

Recettes Réelles (F°) = chapitres (013,70,73,74,75,76,77,78)	1 365 098,86 €	(042) non comptabilisé
Dépenses Réelles (F°) = chapitres (011,012,014,65,66,67,68)	931 055,97 €	(042) non comptabilisé
Recettes Courantes (F°) = chapitres (013,70,73,74,75)	1 337 927,14 €	(042)(76)(77)(78) non comptabilisé
Dépenses de Gestion (F°) = chapitres (011,012,014,65)	908 800,64 €	(042)(66)(67)(68) non comptabilisé
Remboursement Capital emprunts = chapitre (16)	150 786,29 €	

CAF (brute) = Recettes Réelles (F°) - Dépenses Réelles (F°)	434 042,89 €	la CAF brute doit être > au remboursement du capital des emprunts
Taux d'épargne Brute = CAF (brute) / Recettes Réelles (F°)	31,80 %	il est généralement admis qu'un taux entre 8% à 15% est satisfaisant, au-delà de 15% c'est très satisfaisant

CAF de (gestion) = Recettes Courantes (F°) - Dépenses de Gestion (F°)	429 126,50 €
Taux d'épargne de Gestion = CAF de (gestion) / Recettes Courantes (F°)	32,07 %

CAF (nette) = CAF (brute) - remboursement annuel emprunts	283 256,60 €	la CAF nette reflète les ressources nettes de la Sect° de F° pour financer les équipements en Sect° d'Inv.
---	---------------------	--

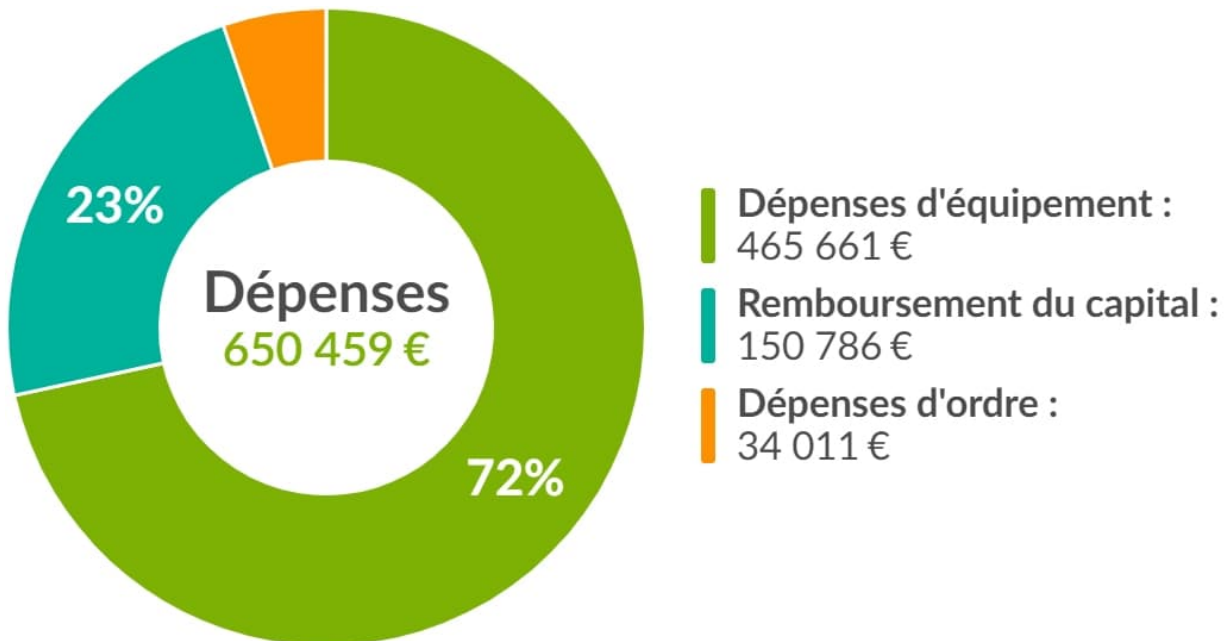
Evolution de l'épargne et des taux de la Commune de 2019 à 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
CAF Brute	301 445,31 €	353 900,92 €	348 337,62 €	423 613,20 €	434 042,89 €
Taux d'épargne Brute	25,81 %	30,16 %	28,79 %	32,39 %	31,80 %
CAF de Gestion	321 323,27 €	373 521,96 €	366 458,49 €	433 437,75 €	429 126,50 €
Taux d'épargne de Gestion	27,54 %	31,84 %	30,43 %	33,45 %	32,07 %
CAF Nette	245 402,98 €	300 410,91 €	261 369,36 €	319 765,53 €	283 256,60 €

Tous ces indicateurs nous démontrent une **très bonne santé financière** de la Commune.



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT



Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	RAR au 31.12.2023
992	TRAVAUX AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	17 221,07 €	123 551,74 €	114 151,71 €	
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN	33 988,80 €			
1011	RESIDENCE SENIORS HERAULT LOGEMENT				40 000,00 €
1014	ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS	8 348,48 €	10 535,75 €		50 000,00 €
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE			471,61 €	80 000,00 €
1023	VIDEOPROTECTION			13 375,87 €	41 000,00 €
1024	RENOVATION ENERGETIQUE - ECOLE		19 254,08 €	61 953,05 €	
1025	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE BEZIERS				10 000,00 €
1026	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2022			54 678,36 €	
1027	RENOVATION BATIMENT BASTIDE D'IZARD			34 289,64 €	
1028	MOBILIER MATERIEL - VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENTS			65 050,19 €	22 400,00 €
1029	TRVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2023			7 974,00 €	42 000,00 €
1030	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2023				
1031	ACQUISITION TRACTOPELLE			109 200,00 €	
1032	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES - TOITURE BATIMENTS				2 600,00 €
1033	REHABILITATION PORTE DES PRADELLES			960,00 €	
OPNI	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	3 557,00 €	234 067,75 €	3 557,00 €	30 000,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	148 895,58 €	139 060,25 €	184 797,93 €	
				650 459,36 €	318 000,00 €



992 – Travaux Ad'AP - Accessibilité bâtiments communaux

Les dépenses concernent les travaux relatifs au marché public.

999 – Aménagement RD33E4 route de Lieuran

Aucune dépense sur l'exercice

1011 – Résidence seniors Hérault Logement

Aucune dépense sur l'exercice. **RAR : 40 000 €** (participation communale au projet)

1014 – Acquisition terrains - bâtiments

Aucune dépense sur l'exercice. **RAR= 50 000 €**

1021 – Rénovation énergétique - salle du peuple

Dépense pour DPE. **RAR= 80 000 €**

1023 – Vidéoprotection

Les dépenses concernent les travaux préparatoires. **RAR= 41 000 €**

1024 – Rénovation énergétique - école

Les dépenses concernent le remplacement du système de chauffage par une PAC réversible centralisée, le remplacement de tous les luminaires et une nouvelle alarme incendie.

1025 – Programme Hérault énergies – Avenue de Beziers

Aucune dépense sur l'exercice. **RAR= 10 000 €**

1026 – Travaux voirie et espaces aménagés 2022

Dépenses liées aux travaux de création d'un nouveau parking de 16 places au château d'eau.

1027 – Rénovation bâtiment Bastide d'Izard

Dépenses liées à la réfection complète de la toiture du bâtiment.

1028 – Mobilier matériel – Voirie réseaux aménagements

Les dépenses principales concernent les WC de la promenade (12 300 €), la mise en place de la fibre optique et de la téléphonie numérique dans tous les bâtiments (7 800 €), la bouche incendie n°28 (5 700 €), l'acquisition de panneaux de signalisation, potelets de voirie, balises J11 et un coussin berlinois (5 700 €), l'acquisition et la mise en place de 3 DAE mairie, cantine, salle omnisports (5 000 €), la balustrade dans le jardin de l'école (2 800 €), la réparation du réseau de sonorisation (2 600 €), l'acquisition de 100 chaises métalliques et 22 tréteaux (3 250 €), l'acquisition de mobilier pour l'école (800 €) et la mise aux normes du pont des trois yeux (3 300 €). **RAR= 22 400 €**

1029 – Travaux voirie et espaces aménagés 2023

Dépenses liées aux travaux de voirie chemin de St-Pierre au niveau du passage à niveau.

RAR= 42 000 € pour travaux réfection trottoirs (route de la prade, rue des oliviers, avenue de la gare)

1030 – Programme Hérault énergies – Eclairage public 2023

Travaux de modernisation de l'éclairage public Fonds Vert 2023 : route d'Espondeilhan, éclairage stade football, éclairage boulodrome distillerie, chemin du moulin à vent, rue des aires, avenue de la gare, chemin des faïsses. Montant des travaux : 117 000 € (HT) financés par Hérault énergies avec subvention Fonds Vert pour la rénovation énergétique et part communale sur reversement de la Taxe sur l'électricité (TCFE).

1031 – Acquisition tractopelle

Dépense liée à l'acquisition d'un tractopelle neuf pour le Service Technique.

1032 – Installations photovoltaïques – Toiture bâtiments

Aucune dépense sur l'exercice. **RAR= 2 600 €**

1033 – Réhabilitation porte des pradelles

Dépense pour frais de géomètre.

OPNI – Opérations Non Individualisées

Participation à la construction du centre de secours de Magalas (3 557 €). **RAR= 30 000 €**

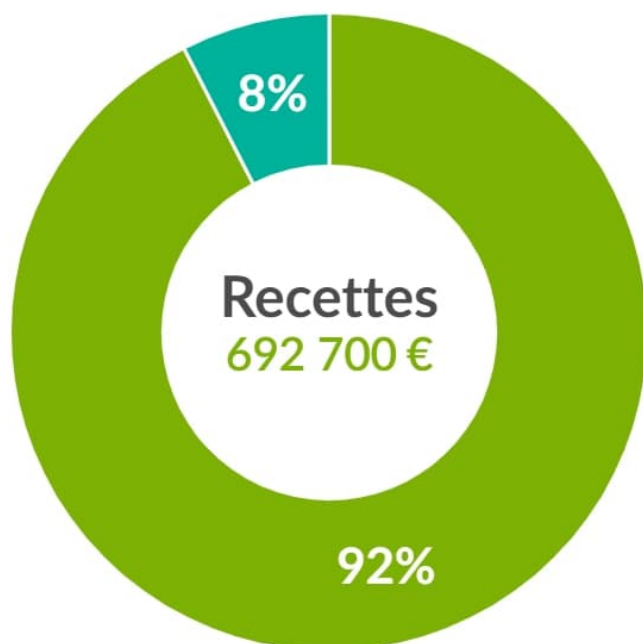
OPFI – Opérations Financières

Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts (150 786 €), et les opérations d'ordre budgétaires : travaux en régie (34 011 €).

Les dépenses d'investissement 2023 représentent un montant de **650 459,36 €** avec des restes à réaliser (**RAR**) au 31/12/2023 de **318 000 €**



Commune de Puissalicon
RECETTES d'INVESTISSEMENT



Dotations et subventions :
640 578 €

Recettes d'ordre :
52 122 €

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	RAR au 31.12.2023
992	TRAVAUX AD'AP - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX		22 612,06 €		67 910,79 €	34 850,00 €
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN		211 354,00 €	300 000,00 €		69 925,00 €
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE	595 003,66 €	10 495,50 €		283 127,22 €	
1021	RENOVATION ENERGETIQUE - SALLE DU PEUPLE					
1023	VIDEOPROTECTION					
1024	RENOVATION ENERGETIQUE - ECOLE				39 430,03 €	
1026	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2022					8 225,00 €
1029	TRAVAUX VOIRIE ET ESPACES AMENAGES 2023					
1031	ACQUISITION TRACTOPELLE				45 500,00 €	
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	112 959,73 €	225 473,86 €	764 227,85 €	256 732,87 €	
					692 700,91 €	113 000,00 €

992 – Travaux Ad'AP - Accessibilité bâtiments communaux

Subventions (52 761 €) ETAT et (15 149 €) REGION

RAR : 34 850 € (subvention solde REGION)

999 – Aménagement RD33E4 route de Lieuran

RAR : 69 925 € (subvention REGION)

1000 – Création cantine scolaire et garderie

Subventions (179 519 €) ETAT, (88 607 €) DEPARTEMENT et (15 000 €) REGION

1024 – Rénovation énergétique – Ecole

Subvention FONDS VERT (39 430 €) de l'ETAT

1026 – Travaux voirie et espaces aménagés 2022

RAR : 8 225 € (subvention DEPARTEMENT)

1031 – Acquisition tractopelle

Subvention (45 500 €) de la CC les AVANT-MONTS

OPFI – Opérations Financières

Les recettes concernent le FCTVA (185 228 €), les taxes d'urbanisme (19 000 €) et les opérations d'ordre budgétaires (amortissements 52 000 €).

Les recettes d'investissement 2023 représentent un montant de **692 700,91 €** avec des restes à réaliser (**RAR**) au 31.12.2023 de **113 000 €**

Commune de Puissalicon

INFORMATIONS FINANCIERES - PRINCIPAUX RATIOS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	681€/Hab
Produit des impositions directes (fiscalité perçue)	598€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	998€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	340€/Hab
Encours de la dette	773€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	185€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	54%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	79%
Dépenses d'équipement brut / RRF	34%
Encours de la dette / RRF	77%



Commune de Puissalicon

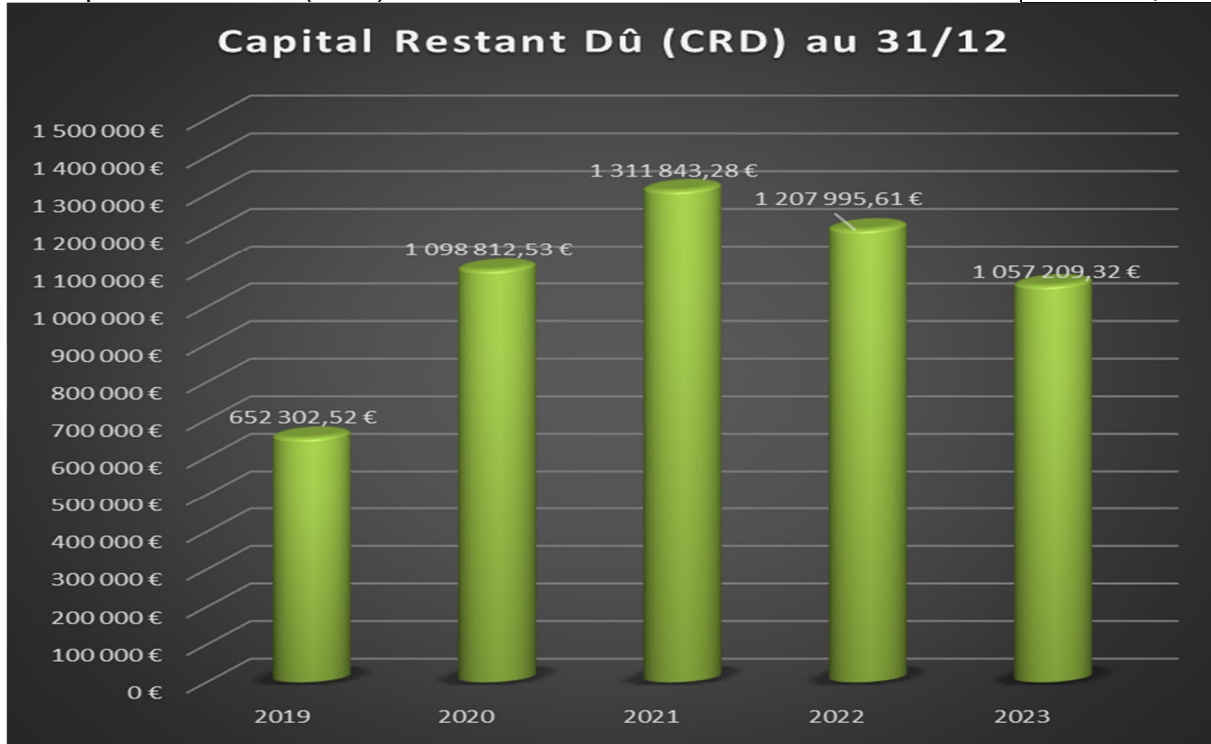
ETAT de la DETTE

8 emprunts en cours sur l'exercice 2023

Capital remboursé sur l'année 2023 : **150 786,29 €** - dépenses d'Investissement (chap 16)
 Intérêts remboursés sur l'année 2023 : **21 606,15 €** - dépenses de Fonctionnement (chap 66)

Annuité de la dette 2023 : **172 392,44 €**

Le Capital Restant Dû (CRD) ou encours de la dette s'établit au 31/12/2023 à **1 057 209,32 €**

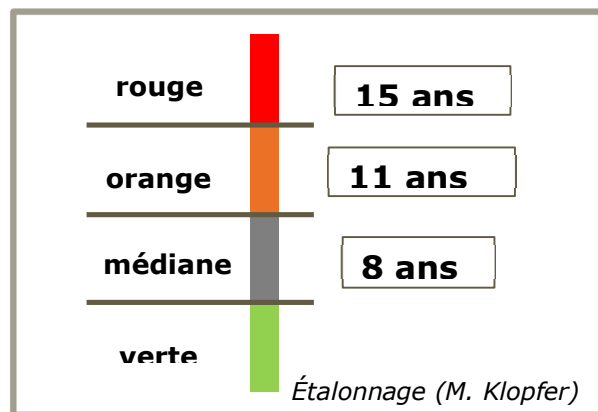


Calcul du Ratio « Klopfer »

Ce ratio encore appelé « **capacité de désendettement** » exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait à la collectivité pour éteindre la dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible (= CAF brute).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de **10 à 12 ans** est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



	2019	2020	2021	2022	2023
CRD (31/12/n)	652 302,52 €	1 098 812,53 €	1 311 843,28 €	1 207 995,61 €	1 057 209,32 €
CAF (brute)	301 445,31 €	353 900,92 €	348 337,62 €	423 613,20 €	434 042,89 €
Ratio "Klopfer" = (CRD 31/12/n) / CAF (brute)	2,16	3,10	3,77	2,85	2,44

Le ratio « **Klopfer** » à la clôture de l'exercice 2023 s'établit à **2,44**.

Ce ratio exprime une **excellente capacité de désendettement** de la Commune.



Commune de Puissalicon
COMPTE de GESTION
et COMPTE ADMINISTRATIF

Approbation du **compte de gestion 2023** – [\[Délibération n°2024-2\]](#)
 et Adoption du **compte administratif 2023** – [\[Délibération n°2024-3\]](#)

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	1 399 110,50 €
Dépenses de fonctionnement 2023	983 178,80 €
Résultat de l'exercice	415 931,70 €
Résultat antérieur reporté (002)	1 013 229,18 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	1 429 160,88 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2023	692 700,91 €
Dépenses d'investissement 2023	650 459,36 €
Résultat de l'exercice	42 241,55 €
Résultat antérieur reporté (001)	79 123,76 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	121 365,31 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	113 000,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	318 000,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	-83 634,69 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	1 345 526,19 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	1 550 526,19 €

Le résultat global de clôture (RAR non inclus) des deux sections s'élève à la fin de l'exercice 2023 à la somme de **+ 1 550 526,19 €** : **montant identique à celui du compte de gestion.**



Commune de Puissalicon
AFFECTATION du RESULTAT

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – [\[Délibération n°2024-4\]](#)

Le compte administratif 2023, en concordance avec le compte de gestion, fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 1 429 160,88 €**
- un excédent d'investissement de : **+ 121 365,31 €**

Les restes à réaliser (RAR) représentent un déficit de : **- 205 000,00 €**

- RAR recettes : + 113 000 €
- RAR dépenses : - 318 000 €

Le résultat global d'investissement est donc de : - 83 634,69€

Par conséquent, il y a lieu d'affecter des fonds au (1068) au vu du résultat déficitaire d'investissement global qui s'élève à - 83 634,69 € avec les RAR.

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

Résultat de Fonctionnement	1 429 160,88 €	Disponible à affecter
↓		
Affectation du résultat	83 634,69 €	Ligne (1068) en Recette d'investissement au BP 2024
Excédent de fonctionnement reporté	1 345 526,19 €	Ligne (002) en Recette (R002) de fonctionnement au BP 2024



Aire de Lavage (budget annexe)**DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 - Charges à caractère général	4 026,24 €	4 181,69 €	5 387,80 €	8 333,41 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	500,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €	3 814,00 €	12 374,00 €
TOTAL Dépenses (F)	4 026,24 €	4 681,69 €	11 201,80 €	24 707,41 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de l'aire de lavage (eau, électricité, télécommunications et entretiens divers).

Chapitre 012 - Charges de personnel

Il s'agit d'un forfait annuel lié aux dépenses de personnel, on retrouve ce montant en recette sur le budget principal.

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)**Aire de Lavage (budget annexe)****RECETTES de FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €	3 814,00 €	12 374,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	846,25 €	6 741,25 €	7 393,38 €	6 989,25 €
74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	17 750,00 €	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 661,18 €
TOTAL Recettes (F)	846,25 €	24 491,25 €	11 207,38 €	21 024,43 €

Chapitre 042 – Amortissements (opérations d'ordre)**Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services**

Les recettes de ce chapitre sont constituées par la vente d'eau et les abonnements.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Sans objet.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Sans objet.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il concerne les réductions de mandats sur exercice antérieur (remboursement EDF).

Aire de Lavage (budget annexe)**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de Fonctionnement est en déficit pour l'exercice 2023 et s'établit à **- 3 682,98 €**

Aire de Lavage (budget annexe)**INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement représentent **12 374 €** : opérations d'ordre (040) amortissements

Les recettes d'investissement représentent **12 374 €** : opérations d'ordre (040) amortissements



Aire de Lavage (budget annexe)

**COMPTE de GESTION
 et COMPTE ADMINISTRATIF**

Approbation du **compte de gestion 2023** – [\[Délibération n°2024-5\]](#)
 et Adoption du **compte administratif 2023** – [\[Délibération n°2024-6\]](#)

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2023	21 024,43 €
Dépenses de fonctionnement 2023	24 707,41 €
Résultat de l'exercice	-3 682,98 €
Résultat antérieur reporté (002)	31 205,65 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	27 522,67 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2023	12 374,00 €
Dépenses d'investissement 2023	12 374,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur reporté (001)	0,00 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	0,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	0,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	27 522,67 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	27 522,67 €

Le résultat de clôture s'élève à la fin de l'exercice 2023 à la somme de **+ 27 522,67 €** : **montant identique à celui du compte de gestion.**

